

POUR CONDUIRE UN 50 CM³

Il faut avoir au moins 14 ans et être titulaire du Brevet de sécurité routière (BSR).

Le BSR est une formation obligatoire pour tous les conducteurs de cyclo nés à partir du 1^{er} janvier 1988, quel que soit leur âge.

Ce brevet est constitué d'une partie théorique et d'une formation pratique.

- La partie théorique est validée par l'Attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau (ASSR 1) passée en cinquième ou de l'Attestation scolaire de sécurité routière de second niveau passée en troisième ou de l'Attestation de sécurité routière (ASR).

- La formation pratique est constituée d'un stage obligatoire de 5 heures en circulation. Le véhicule est fourni par l'organisme de formation agréé par le préfet (auto-école, association, etc.*).

* Liste disponible en préfecture.

En savoir plus ?

www.securite-routiere.gouv.fr



Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Arche Sud - 92055 La Défense cedex

LE 50 CM³
SANS RISQUE
**« T'ASSURES DANS LA VIE,
ALORS ASSURE SUR LA ROUTE »**

Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.

Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières - LOWE STRATEUS - RCS PARIS B 562 111 732 - SEPTEMBRE 2008



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



EN 50 CM³, POUR ASSURER, IL FAUT SE PROTÉGER

Le casque

Le casque est vital. Il est donc obligatoire et indispensable ! Bien sûr, il ne sert que si tu le portes sur la tête et que tu l'attaches correctement. Dans ton coffre ou à ton poignet, il ne te sera absolument pas utile. Opte pour un casque homologué (avec l'étiquette blanche E) et de préférence intégral.

Les feux de jour

Pour ta sécurité, allume tes feux même dans la journée. C'est obligatoire depuis le 2 mars 2007. Tu seras ainsi mieux vu des autres usagers de la route.

Le débridage

C'est interdit et sanctionné. Ton cyclo (freins, pneus, etc.) est conçu pour une vitesse maximum de 45 km/h. Au-delà, danger ! Un 50 cm³ débridé n'est donc pas autorisé à rouler parce que c'est très risqué ! En cas d'accident, tu risques de ne plus être assuré. Et lors d'un contrôle, il peut être immobilisé voire même confisqué.

Le transport d'un copain

Il faut que ce soit marqué sur ta carte grise ou sur le certificat de conformité de ton 50 cm³ (remis lors de l'achat). Bien sûr, ton passager doit aussi porter un casque.

L'assurance

Elle est obligatoire pour les dommages causés aux autres. Vérifie que tes dommages corporels sont bien pris en compte.

**UN CASQUE,
ÇA SE CHANGE.
REPLACE-LE
TOUS LES
5 OU 7 ANS
ET ÉVIDEM-
MENT APRÈS
UN CHOC
IMPORTANT.**



**44% DES
PERSONNES
TUÉES À
CYCLOMOTEUR
SONT ÂGÉES
DE 15 À 19 ANS**



RESPECTE TOUJOURS LES RÈGLES !

- Ne te fauille pas entre les voitures.
- Ne change pas de file brusquement.
- Respecte les règles de priorité.
- Signale systématiquement tes changements de direction.
- Ne dépasse jamais par la droite.
- N'oublie pas d'utiliser tes rétroviseurs.
- Respecte les limitations de vitesse, notamment dans les zones limitées à 30 km/h !
- Et évidemment, pas d'alcool !

N'oublie jamais les conseils suivants :

- Protège-toi par des vêtements épais et solides.
- Porte toujours des gants pour éviter les brûlures en cas de chute, même quand il fait chaud.
- Anticipe ! Sois attentif aux réactions des autres.

POUR CONDUIRE UNE MOTO (CYLINDRÉE COMPRISE ENTRE 51 CM³ ET 125 CM³), IL FAUT AVOIR AU MOINS 16 ANS ET POSSÉDER LE PERMIS A1.

